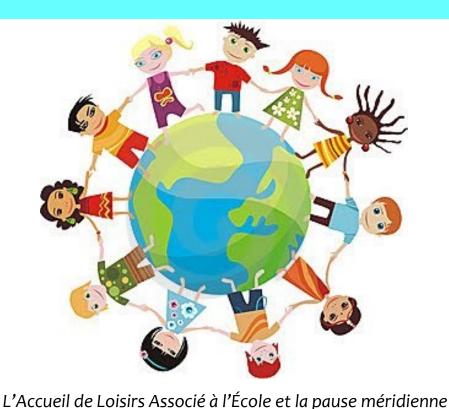
# Le guide pratique de l'ALAE de la restauration scolaire et de la pause méridienne

Sainte-Foy-de-Peyrolières 2022/2023



sont sous la responsabilité de la MJC de Lherm,
qui a signé une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne.
La restauration scolaire est gérée par la Mairie de Sainte Foy de Peyrolières.









# Attention le dossier unique renseigné

# L'ALAE

Votre enfant doit être inscrit pour bénéficier de ce service.

Les inscriptions se font à l'aide du dossier unique et en ligne sur le portail

famille de la MJC : <a href="https://lherm.portail-defi.net">https://lherm.portail-defi.net</a>

Votre enfant doit être âgé d'au moins 3 ans pour bénéficier du service.

Dans le cas contraire, une demande de dérogation doit être faite auprès de la directrice de l'ALAE.

# Le matin

#### **Maternelles**

de 7h30 à 8h50 à l'ALAE maternelle (entrée par le portail à droite de l'école maternelle) Nous n'accueillons plus les enfants après 8h35 pour permettre le transfert dans les classes dans de bonnes conditions.

#### **Elémentaires**

de 7h30 à 8h50 à l'ALAE élémentaire

67 rue J.Baptiste Clément

Nous n'accueillons plus les enfants après 8h45 pour permettre le transfert dans les classes dans de bonnes conditions.

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux d'accueil.

# Le soir

# **Maternelles**

**de 16h05 à 19h** à l'ALAE maternelle Les enfants inscrits restent dans leur classe pour prendre leur goûter apporté de la maison.

#### **Elémentaires**

**de 16h15 à 19h à** l'ALAE élémentaire (67 rue J.B Clément) Seuls les enfants inscrits sont récupérés par les animateurs à la sortie de la classe.

Tout enfant inscrit ne pourra être récupéré qu'à partir de 16h25 après avoir signé la feuille d'émargement.

Les parents doivent impérativement récupérer leur enfant à 19h au plus tard.

Après 3 retards à l'ALAE ou l'ALSH, une pénalité de 15€ sera appliquée à chaque nouveau retard.

## est obligatoire pour tout enfant scolarisé.

# Modalités d'inscriptions le soir

- Les inscriptions régulières doivent être faites sur le dossier unique complété au mois de juin.
- Les inscriptions ou désinscriptions ponctuelles doivent être faites minimum 6
  jours ouvrés pleins avant la date souhaitée sur le portail famille.
- Si modification à moins de 6 jours ouvrés :
  - ⇒Informer l'équipe d'animation sur les lieux et temps d'accueil au plus tard à 8h50 pour le jour même. Aucune désinscription après cette heure ne sera possible et la présence sera alors facturée.
  - ⇒ Possibilité en maternelle de signaler la modification auprès de l'enseignant en déposant l'enfant le matin.
  - ⇒ Possibilité pour les élémentaires d'envoyer un mail de modification minimum 24h avant à : <u>centreloisirsaintefoy@wanadoo.fr</u>
  - ⇒En cas d'inscription exceptionnelle urgente le jour même appeler le 05.61.91.44.14 ou le 06.84.43.31.09.

# LA RESTAURATION ET LA PAUSE MERIDIENNE

#### Les inscriptions à la restauration scolaire se font auprès de la mairie :

- En complétant la fiche d'inscription en fin d'année scolaire pour l'année suivante
- Via le portail famille de la mairie au moins 4 jours à l'avance :
   https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteFoyDePeyrolieres31470/accueil

   Voir les modalités d'inscription sur le règlement de la restauration scolaire.

## Les inscriptions à la pause méridienne se font auprès de la MJC Lherm :

- En complétant le dossier unique ALAE en fin d'année scolaire pour l'année suivante
- Via le portail famille de la MJC 4 jours ouvrés minimum avant la date souhaitée https://lherm.portail-defi.net

### **Modifications (inscriptions ou désinscriptions):**

- Toute modification doit être faite au plus tard 4 jours ouvrés avant la date prévue et en deux temps :
  - 1: sur le portail famille de la mairie pour la modification des repas
  - 2: sur le portail famille de la MJC pour la modification de la pause méridienne

La pause méridienne sera facturée en fonction des inscriptions à la restauration scolaire sauf pour absence justifiée par certificat médical dans les 7 jours.

Pas de rétroactivité.

# **FACTURATION**

L'ALAE (matin, midi et soir) est facturé tous les mois par la MJC Lherm. Les factures sont envoyées par mail et/ou consultables sur votre portail famille au début du mois suivant. La facture doit être réglée dans les 30 jours suivants. A partir de la 3ème relance, une pénalité de 10 € sera appliquée.

La restauration scolaire est facturée tous les mois par la Mairie et devra être réglée à la Mairie.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il vous est demandé de fournir **avec le dossier unique** l'attestation de quotient familial (QF) de la CAF **datée de janvier 2022 ou de la MSA de moins de 6 mois**.

À défaut de ce document le tarif maximal sera appliqué. Pas de modification en cours d'année.

Le soir, deux tarifications différentes sont appliquées: une première pour les enfants récupérés avant 17h15 et une seconde pour les enfants récupérés après 17h15.

L'amplitude totale de chaque temps est facturée quelle que soit la durée de présence de l'enfant.

# TARIFS ALAE

QF mini	QF maxi	ALAE MATIN		MIDI	SOIR avant 17h15		SOIR après 17h15	
		Mater	Elem	Mater/Elem	Mater	Elem	Mater	Elem
0	400	0,54€	0,61€	0,33€	0,49€	0,43€	1,13€	1,06€
401	600	0,58€	0,66€	0,38€	0,53€	0,46€	1,23€	1,16€
601	800	0,62€	0,71€	0,43 €	0,56€	0,49€	1,34€	1,26€
801	1000	0,67€	0,76€	0,48€	0,60€	0,52€	1,44€	1,36€
1001	1200	0,71€	0,81€	0,53€	0,63€	0,55€	1,55€	1,46€
1201	1400	0,76€	0,86€	0,58€	0,67€	0,58€	1,66€	1,56€
1401	1600	0,80€	0,91€	0,61€	0,71€	0,62€	1,76€	1,66€
1601 et plus		0,87€	0,97€	0,63€	0,77€	0,67€	1,83€	1,72€

# MODALITES DE PAIEMENNT DE l'ALAE

#### À envoyer par courrier

(2 avenue de Gascogne, 31600 Lherm)

Chèque bancaire à l'ordre de la MJC LHERM

#### À déposer à la MJC

(RDC salle des fêtes, place de l'église à Lherm)

Espèces

Carte bleue

Chèque bancaire à l'ordre de la MJC LHERM

CESU papier (au nom des parents)

Chèques vacances (au nom des parents)

#### En ligne

Carte bancaire sur le portail famille de la MJC

CESU dématérialisé (n° NAN : 1165355\*1)

#### Auprès de la directrice de l'ALAE

67 rue J.B Clément Au bureau de l'ALAE de Ste Foy le jeudi de 14h30 à 18h30 ou sur rendez-vous Espèces uniquement

Le règlement intérieur de l'ALAE est disponible sur le site de la MJC :